

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13199**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Production industrielle spécialité Assainissement, gestion des déchets et démantèlement en environnement nucléaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Caen Normandie, (CEA-INSTN), Insitut national des sciences et techniques nucléaires	Président de l'université de Caen, Recteur d'académie, Directeur INSTN

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

227 Energie, génie climatique, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein d'une équipe en charge d'un projet, ce professionnel assiste l'ingénieur responsable dans les domaines suivants :

*Déconstruction* : il élabore et assure le suivi des opérations (analyse, moyens, équipements, coûts, planning des opérations, choix des sous-traitants, retour d'expériences REX ) en zone nucléaire (installations nucléaires après mise à l'arrêt définitif, friches industrielles, sites miniers orphelins (U, Th)...)

*Déchets nucléaires* : il en assure la gestion (filières, collectes, traitements, conditionnements, valorisations, exutoires, dossier d'acceptabilité dans un centre de stockage, plan de zonage des déchets mis en entreposage).

*Radioprotection* : il évalue et met en place des actions de prévention et maîtrise des risques en environnement nucléaire (criticité, incendie, électrique, humain, gravitaire, manutention transport...). Il élabore les dossiers de certification d'une entreprise.

Les étudiants titulaires de cette licence seront en mesure d'organiser, de concevoir et de conduire des opérations de démantèlement en milieu nucléaire. Ces missions exigent la maîtrise des savoir-faire et des compétences propres au domaine de la gestion des déchets et du démantèlement en milieu nucléaire dans lequel ces opérations seront conduites, à savoir une connaissance exhaustive des règles de sûreté et de sécurité, des méthodes de travail et de l'instrumentation mises en oeuvre dans cet environnement. La licence professionnelle AGEDDEN forme des cadres intermédiaires entre technicien supérieur et ingénieur qui assureront des fonctions d'assistant ingénieur ou de chargé d'affaires dans le domaine.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel opère essentiellement en domaine nucléaire, pour des actions de déconstruction, de dépollution des sols et des eaux, de gestion des déchets et de maîtrise des risques industriels.

*Dans le domaine du démantèlement :*

Chargé d'étude d'une opération de démantèlement, chargé d'études ou d'affaire pour une opération d'assainissement et de démantèlement, conducteur de travaux de démantèlement nucléaire ou de chantier de démolition,...

*Dans le domaine des déchets nucléaires :*

Chargé de constitution de dossiers pour la gestion de déchets sensibles, chargé de la gestion des déchets dans une installation nucléaire, chargé d'exploitation d'installation de traitement, de caractérisation et de conditionnement de déchets,...

*Dans le domaine de la radioprotection :*

Animateur sécurité-radioprotection sur chantier d'assainissement/démantèlement,...

- Assistant-ingénieur

- Chargé d'affaires ou de mission

- Technicien supérieur

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

F1201 : Conduite de travaux du BTP

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

F1204 : Sécurité et protection santé du BTP

### Réglementation d'activités :

Dans certaines entreprises, les travailleurs doivent être certifiés CEFRI pour la prévention des risques. La formation permet d'obtenir l'agrément pour le niveau PR1 - aval du cycle du combustible. La formation permet aussi d'obtenir l'attestation PCR (Personne Compétente en Radioprotection) en secteur INB-ICPE.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

##### Formation initiale

Titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (par exemple BTS maintenance), d'un Diplôme Universitaire de Technologie (par exemple

DUT mesures physiques, chimie, maintenance), ou des deux premières années d'une licence scientifique universitaire.

### Formation continue

Salariés titulaires d'un baccalauréat ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle de quelques années dans les domaines concernés.

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE1 Initiation sciences et techniques du nucléaire 9 ECTS

UE2 Radioprotection 6 ECTS

UE3 Assainissement, gestion des déchets maîtrise des risques 15 ECTS

UE4 Droit, qualité et méthodologie 5 ECTS

UE5 Informatique, Anglais 7 ECTS

UE6 Projet tuteuré 8 ECTS

UE7 Stage 10 ECTS

L'évaluation des connaissances est complètement basée sur un contrôle continu effectué sur les 13 éléments constitutifs des unités d'enseignement. Rapports écrits et soutenances orales permettent d'évaluer le projet tuteuré et le stage.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de la LP
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de la LP
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de la LP
Par expérience dispositif VAE	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) avec tous les enseignants de l'année de la LP

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n° 44 du 9 décembre 1999

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juin 2012 relatif aux habilitations de l'Institut National des Sciences Techniques Nucléaires de Gif-sur-Yvette à délivrer des diplômes nationaux : LP Production industrielle spécialité Assainissement, gestion des déchets et démantèlement en environnement nucléaire

Arrêté du 1er octobre 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer des diplômes nationaux : LP Production industrielle spécialité Assainissement, gestion des déchets et démantèlement en environnement nucléaire

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (publié au JO n° 98 du 26 avril 2002)

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

[www.unicaen.fr](http://www.unicaen.fr)

**Lieu(x) de certification :**

Université de Caen Basse-Normandie  
Espalanade de la Paix  
CS 14032  
14032 CAEN CEDEX

Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires  
Centre CEA de Saclay  
91191 GIF-SUR YVETTE

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

UFR SCIENCES  
Site universitaire de Cherbourg  
rue Louis Aragon, BP 78  
50130 OCTEVILLE

Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires  
ZA Les Vindits  
143 chemin de la Crespinière  
50130 CHERBOURG OCTEVILLE

**Historique de la certification :**